

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS GARAGE COTTAIS ( SARL) ex Ets COTTAIS à GUERANDE

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 01/06/2022

Nom : GARAGE COTTAIS ( SARL) ex Ets COTTAIS  
Adresse : nullRoute de la Turballe  
Commune principale : GUERANDE (44069)  
Communes secondaires Non renseigné  
Activités : 50.2Z - Entretien et réparation de véhicules automobiles  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 21/06/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5730890101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : La société exploite depuis 1975 une station service et un garage. Le dernier récépissé de déclaration en vigueur de la société date du 10 janvier 1991 pour ses activités de stockage d'hydrocarbures et de station service à Guérande. En 2004, la SARL GARAGE COTTAIS se substitue aux ETS COTTAIS en tant que propriétaire et exploitant du site. La cessation d'activités pour la station service date de 2008. Les installations de la station service ont été démantelées en 2010. Un garage est aussi présent sur le site. Les activités de garage se sont arrêtées début 2019, elles ne relevaient pas de la réglementation ICPE. Le garage est situé au nord du site et la station au sud.

Sur le site, 3 cuves enterrées de 10m<sup>3</sup>, 30m<sup>3</sup> et 50m<sup>3</sup>, au niveau de la station service, contribuaient au stockage des huiles.

Ces trois cuves ont été déclarées nettoyées et dégazées mais aucun document ne le justifie.

Par ailleurs, en 2010, un diagnostic de sol réalisé par AIRMES La Rochelle a identifié un impact au droit de la cuve de 30m<sup>3</sup>. Cet impact a été confirmé par un nouveau diagnostic, réalisé par Serea en 2018 dans le cadre d'un projet de construction de logements collectifs. L'impact en hydrocarbures est qualifié de localisé au niveau de l'ancienne station service. Les valeurs de l'impact vont jusqu'à 550 mg/kg de matière sèche, valeur supérieure à la valeur limite d'acceptation en centre de matériaux inertes. Des traces en hydrocarbures ont aussi été constatées au droit de l'atelier et de la fosse de travail au niveau du garage, de l'aire de lavage au sud est de la station service et au niveau de la cuve aérienne d'huiles usagées au nord-est du garage. Enfin, la présence de déchets (verres, plastique, ferraille) a été observée en surface d'un des sondages au droit de la station service. Les eaux souterraines n'ont pas

été investigué.

Les données du schéma conceptuel réalisé par Serea concluent à une absence de risque pour les futurs usagers du site, et la population hors site en considérant :

- L'absence de potager au droit de l'ancienne station service (zone impactée) ;
- L'absence d'usage des eaux souterraines au droit du site ;
- L'absence de canalisation d'eau potable au droit de la zone impactée ;
- Le maintien du recouvrement complet du site.

A noter que le bureau d'étude Serea s'est positionné sur un projet d'aménagement dans lequel la zone du site avérée polluée, soit la zone au droit de l'ancienne station service serait réaménagée en espaces verts sans bâtiment. Dans ce contexte, Serea ne préconise aucune gestion particulière concernant les sols. Le bureau d'étude recommande cependant de contrôler les déblais issus de cette zone afin de vérifier leur admissibilité en ISDI.

Compte tenu de la pollution résiduelle au droit de l'ancienne station service et des équipements du garage, il est nécessaire de conserver la mémoire du lieu en l'inscrivant en SIS. Ainsi, en cas de modification du projet d'aménagement initial, il sera nécessaire de faire attester, par un bureau d'étude certifié, la compatibilité des sols en place avec le projet envisagé.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2022

Description<sup>3</sup> :

La société exploite depuis 1975 une station service et un garage. Le dernier récépissé de déclaration en vigueur de la société date du 10 janvier 1991 pour ses activités de stockage d'hydrocarbures et de station service à Guérande. En 2004, la SARL GARAGE COTTAIS se substitue aux ETS COTTAIS en tant que propriétaire et exploitant du site. La cessation d'activités pour la station service date de 2008. Les installations de la station service ont été démantelées en 2010. Un garage est aussi présent sur le site. Les activités de garage se sont arrêtées début 2019, elles ne relevaient pas de la réglementation ICPE. Le garage est situé au nord du site et la station au sud.

Sur le site, 3 cuves enterrées de 10m<sup>3</sup>, 30m<sup>3</sup> et 50m<sup>3</sup>, au niveau de la station service, contribuaient au stockage des huiles.

Ces trois cuves ont été déclarées nettoyées et dégazées mais aucun document ne le justifie.

Par ailleurs, en 2010, un diagnostic de sol réalisé par AIRMES La Rochelle a identifié un impact au droit de la cuve de 30m<sup>3</sup>. Cet impact a été confirmé par un nouveau diagnostic, réalisé par Serea en 2018 dans le cadre d'un projet de construction de logements collectifs. L'impact en hydrocarbures est qualifié de localisé au niveau de l'ancienne station service. Les valeurs de l'impact vont jusqu'à 550 mg/kg de matière sèche, valeur supérieure à la valeur limite d'acceptation en centre de matériaux inertes. Des traces en hydrocarbures ont aussi été constatées au droit de l'atelier et de la fosse de travail au niveau du garage, de l'aire de lavage au sud est de la station service et au niveau de la cuve aérienne d'huiles usagées au nord-est du garage. Enfin, la présence de déchets (verres, plastique, ferraille) a été observée en surface d'un des sondages au droit de la station service. Les eaux souterraines n'ont pas

été investigué.

Les données du schéma conceptuel réalisé par Serea concluent à une absence de risque pour les futurs usagers du site, et la population hors site en considérant :

- L'absence de potager au droit de l'ancienne station service (zone impactée) ;
- L'absence d'usage des eaux souterraines au droit du site ;
- L'absence de canalisation d'eau potable au droit de la zone impactée ;
- Le maintien du recouvrement complet du site.

A noter que le bureau d'étude Serea s'est positionné sur un projet d'aménagement dans lequel la zone du site avérée polluée, soit la zone au droit de l'ancienne station service serait réaménagée en espaces verts sans bâtiment. Dans ce contexte, Serea ne préconise aucune gestion particulière concernant les sols. Le bureau d'étude recommande cependant de contrôler les déblais issus de cette zone afin de vérifier leur admissibilité en ISDI.

Compte tenu de la pollution résiduelle au droit de l'ancienne station service et des équipements du garage, il est nécessaire de conserver la mémoire du lieu en l'inscrivant en SIS. Ainsi, en cas de modification du projet d'aménagement initial, il sera nécessaire de faire attester, par un bureau d'étude certifié, la compatibilité des sols en place avec le projet envisagé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

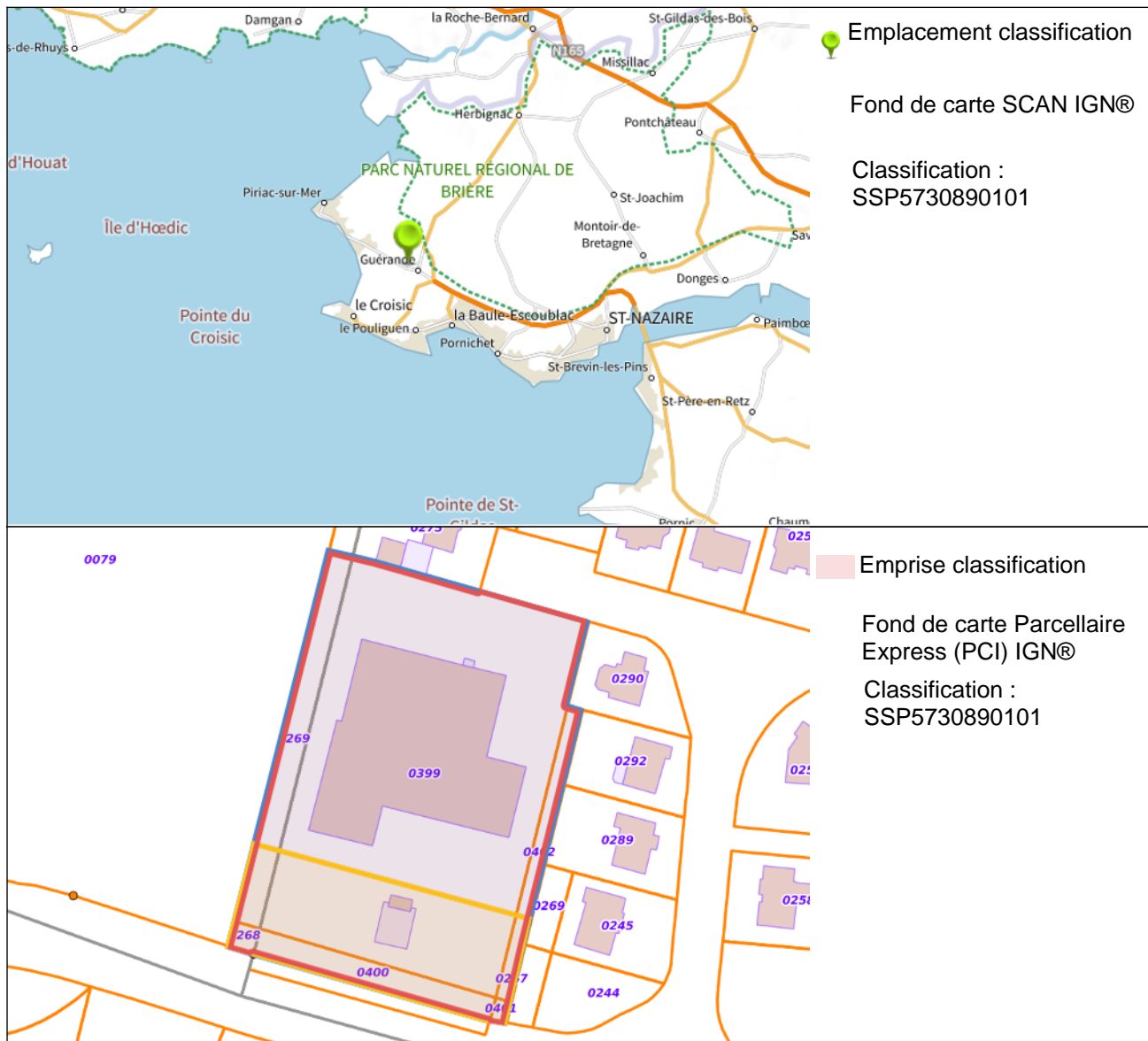
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Guérande	1	BA	0399	44
Guérande	1	BA	0400	44
Guérande	1	BA	0401	44
Guérande	1	BA	0402	44
Guérande	1	XK	0268	44
Guérande	1	XK	0269	44

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. : -272164.880503966, Lat. : 5995822.8611882

Superficie estimée :

null

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.